

Compte-rendu de la commission sportive pour la saison 2017/2018

La commission sportive est composée de quatre membres. Elle s'est réunie à quatorze reprises au cours de la saison pour traiter vingt-cinq réserves. Quelques réclamations ont été fondées et les clubs demandeurs ont eu gain de cause, mais la plupart ont été rejetées et le résultat acquis sur le terrain a été confirmé.

La commission sportive rappelle aux clubs que pour être recevables, les réserves doivent respecter les conditions de forme (cf règlements du district de Haute-Loire)